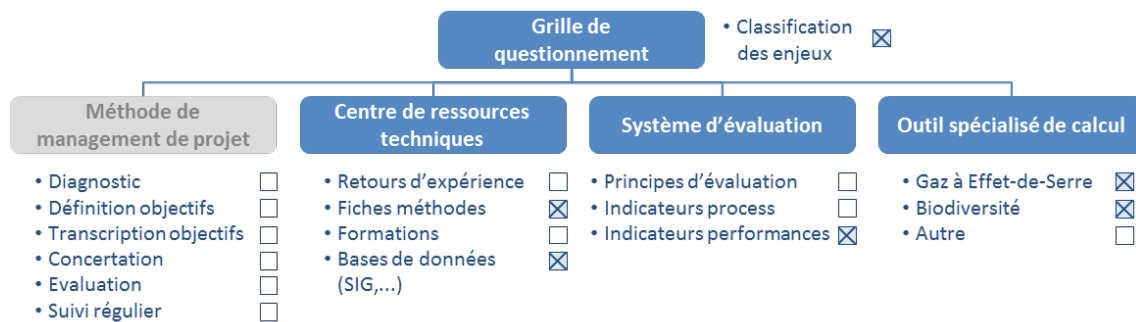


I. Caractérisation

Elaborée par la DRIEA et les EPA d'Île-de-France, @d aménagement durable® est une démarche structurée et outillée qui décline les enjeux et objectifs du développement durable en lignes d'action « incontournables ». Chaque action est associée à un indicateur et à des valeurs de référence indicatives. La démarche s'appuie sur une base de données à l'échelle des collectivités d'Île-de-France, sous forme de cartographie interactive et disponible en ligne.

Profil technique de la démarche : la démarche propose un système d'évaluation basé sur des lignes d'actions et des indicateurs associés. Elle propose des ressources techniques comme des fiches méthodes et une cartographie d'indicateurs franciliens accessible sur le site de DRIEA (voir lien en fin de document). Elle propose également un outil spécialisé de calcul pour les émissions de gaz à effet-de-serre, l'Approche Carbone, et un indicateur dédié à l'empreinte biodiversité.



II. Projets concernés

Echelle de territoire : la démarche @d aménagement durable® concerne toutes les tailles de projets d'aménagement, un îlot urbain comme un territoire plus large.

Phases de projet : la démarche @d aménagement durable® a lieu en amont du projet ; elle enrichit la réflexion sur l'intégration des enjeux développement durable lors de sa conception.



III. Thématiques traitées

	Lutte contre le changement climatique	Biodiversité et ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement des êtres humains	Production et consommation responsables
Thématiques explicites	Energie, Mobilité durable, Réduction des émissions GES	Eau, Biodiversité	Mixité sociale, Mixité fonctionnelle	Nuisances et pollution, Rôle territorial du quartier	Production et consommation locale, Economie durable, Matériaux durables
Thématiques non explicites	Adaptation au changement climatique	Etalement urbain, Protection des espaces naturels	Culture urbaine	Cadre de vie	Gestion des déchets

Les thématiques sont traitées dans des fiches méthodologiques détaillées. Ces thématiques ne se veulent pas exhaustives, mais elles ont vocation à consolider un socle « minimal » d'enjeux à prendre en compte lors d'un projet urbain durable.

IV. Nature de l'évaluation

Autoévaluation

Objectifs explicites
d'atteinte de valeurs seuils

Evaluation par des experts
tiers

La démarche @d aménagement durable® propose des lignes d'action, des indicateurs et des seuils provisoires. Ces valeurs sont présentées à titre indicatif, dans un objectif de démarche de progrès partagée : il s'agit de repères minimaux, non exclusifs, déclencheurs de réflexions et d'actions, mais aussi de marqueurs de projet moins-disant en matière de développement durable.

V. Valeur ajoutée de la démarche en termes de communication et de mobilisation des parties prenantes

Perception des acteurs de l'aménagement* :

Démarche participative /

Capacité pédagogique

La démarche @d aménagement durable® propose des ressources techniques et un cadre méthodologique structuré pour accompagner les élus dans la conception d'un projet urbain durable.

Visibilité du projet /

*Enquête DRIEA Ile-de-France 2013

VI. Conditions d'utilisation

Autonomie : **Autonomie totale, avec appui possible des services de l'Etat**

La démarche @d aménagement durable® propose un cadre de réflexion pour les élus et les aménageurs, à partir des enjeux environnementaux listés et des objectifs proposés. Elle ne nécessite pas de recourir à un prestataire extérieur. Un appui des services de la DRIEA est proposé.

Mobilisation des ressources et expertise en aménagement durable : **Niveau d'initiation à avancé**

La démarche @d aménagement durable® est adaptée aux collectivités qui initient pour la 1^{ère} fois une démarche de développement durable.

Inscription à la démarche : **Aucune inscription**

Aucune inscription n'est nécessaire pour utiliser les documents de la boîte à outils @d aménagement durable®. L'ensemble des documents sont accessibles sur le site de la DRIEA (*voir lien en fin de document*).

VII. Financement et dispositif d'animation

Mode de financement : la démarche @d aménagement durable® ne fait pas l'objet d'un financement spécifique.

Dispositif d'animation : aucun dispositif d'animation n'est prévu actuellement.

VIII. Historique

Création et lancement : la méthode @d aménagement durable® a été co-construite avec huit établissements publics d'aménagement franciliens, entre 2008 et 2010.

Degré de mise en œuvre : La méthode a été testée en 2010 par les membres volontaires de la Commission Agenda 21 de l'AMIF à titre expérimental. Fin mars 2011, en accord avec l'AMIF, les indicateurs des communes, calculés et cartographiés, ont été mis en ligne sur les sites de la DRIEA, de l'AMIF et d'Ekopolis.

IX. Pour aller plus loin

Site Internet : www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/d-amenagement-durable-r-r515.html

Contact : DRIEA Ile-de-France, Service de l'Aménagement, Thomas ZAMANSKY/Pierre MOUREY